

LES RISQUES ASSOCIÉS

- **Risque bruit** lié aux machines pouvant entraîner des surdités si pas de port de protection individuelle (casque, bouchons d'oreilles, etc.)
- **Risque chimique** lié à l'utilisation de produits (colle, vernis, solvants, etc.)
- **Risque lié aux machines** (coupures/blessures)
- **Risque lié aux chutes de plain pied, de hauteur et aux chutes d'objets** (stockage du petit matériel en hauteur, etc.)
- **Risque lié à la manutention, aux gestes répétitifs et postures contraignantes**
- **Risque lié aux ambiances physiques**
 - Thermique
 - Lumineuse
 - Vibrations
- **Risque incendie/explosion** dus aux solvants ou aux poussières inflammables

RÉGLEMENTATION

L'employeur a certaines obligations :

- Assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs.
- Évaluer l'ensemble des risques auxquels les salariés sont susceptibles d'être exposés dans l'exercice de leur activité.
- Informer et former les salariés sur les risques professionnels.



NE PAS OUBLIER

Un suivi post-exposition est recommandé.

CONTACT À L'AST35



**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
PRENEZ CONSEIL AUPRÈS DE
VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL.**

L'AST35,
des experts santé au service de votre métier



POUSSIÈRES DE BOIS

Attention Danger !



QUI EST CONCERNÉ ?

Toute la filière bois

- La 1^{ère} transformation (scieries, etc.)
- La 2^{ème} transformation (menuiseries, charpentes, etc.)
- Les métiers gravitant autour de cette filière (intervenants extérieurs en maintenance, etc.)



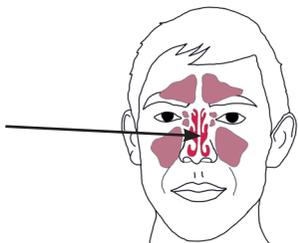
LES DANGERS

Toutes les poussières de bois sont dangereuses :

- Bois massifs (résineux, durs, feuillus, exotiques, etc.)
- Reconstitués (agglomérés, médiums, OSB, lamellés collés, etc.)

Les effets sur votre santé

- Eczéma
- Conjonctivite
- Rhinite
- Asthme
- **Cancer de l'éthmoïde**
(fosses nasales et sinus)



Les symptômes sont :
nez bouché, problèmes
d'odorat, saignements de nez,
écoulement nasal, douleurs de la face, larmoiement.

En cas de symptômes persistants, en parler à votre médecin du travail ou à votre médecin traitant qui vous orientera vers un ORL (pour un examen spécialisé).

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIVE (EPC)

■ Aspiration

Une installation comprend un dispositif de captage centralisé des copeaux et des poussières de bois, placé au plus près de leur source d'émission.

Avant même de mettre la machine en fonctionnement, démarrer l'aspiration.

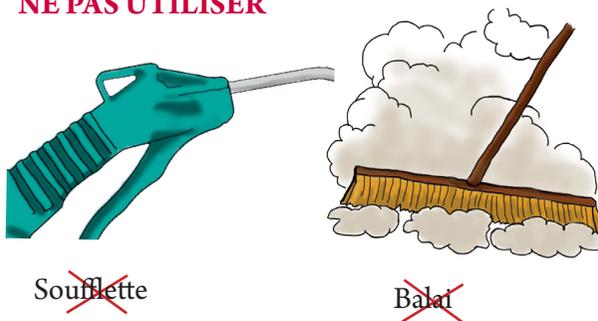
■ Ventilation

Assurer une ventilation générale du bâtiment.

Nettoyage / entretien

L'entretien doit être réalisé régulièrement.

NE PAS UTILISER



La soufflette et le balai doivent être proscrits : les particules les plus fines mettraient environ 4 heures à se redéposer au sol.

Privilégier un aspirateur à filtre absolu.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

- Demi-masque avec filtre de type P3 (pour toute intervention : ponçage, découpe, maintenance, vidage des sacs, etc.)
- Vêtements de travail
- Lunettes
- Gants



Il est nécessaire de :

- Vérifier les EPI après chaque utilisation
- Les remplacer régulièrement
- Les stocker dans un endroit propre et sec

Des règles d'hygiène à respecter

- Utiliser des gants, lunettes et vêtements de travail propres et entretenus
- Se laver les mains avant de manger
- Se laver le nez régulièrement
- Prendre une douche en fin de poste
- Changer sa tenue de travail avant de partir (même pour le repas du midi)
- Ne pas manger ou boire au poste de travail